

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009

Date de révision : 02/12/2013

Version : 3.00

Page : 1/10

Nom du produit:

**Colle à dissolution**

---

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit **Colle à dissolution**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle pour rustine.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

#### **ERTEDIS**

8, allée des Souches.

78260 Achères - France

Tél : +33 (0)1 39 11 16 11 – Fax : +33 (0)1 39 11 74 75

E-mail : [richard.paquet@impex.fr](mailto:richard.paquet@impex.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (liste des centres Antipoisons) :

Tél. : +33 (0) 1 45 42 59 59

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009  
Date de révision : 02/12/2013  
Version : 3.00

Page : 2/10

Nom du produit:

## Colle à dissolution

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification du mélange

Classification CEE 67/548 ou CE 1999/45 :

Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

F – Facilement inflammable ; R11

Xi – Irritant ; R38 R67

N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53

Classification règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique – Effet narcotiques - Catégorie 3 – Attention - (CLP : STOT SE 3) – H336

Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aiguë - Catégorie 1 - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400

Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP) :

CONTIENT : Heptane

Pictogramme(s) de danger :



GHS02 - GHS07 – GHS09

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables. H315 – Provoque une irritation cutanée. H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.

P405 - Garder sous clef. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 - Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### 2.3. Autres dangers

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009

Date de révision : 02/12/2013

Version : 3.00

Page : 3/10

Nom du produit:

## Colle à dissolution

### SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélange

Composant	N° CAS N° CE	Classification selon 67/548/CEE	Classification selon Règlement CE N° 1272/2008	Concentration %
Heptane	142-82-5 205-563-8	F – Facilement inflammable ; R11 Xn – Nocif ; R65 Xi – Irritant ; R38 R67 N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53	Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox.1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	90 -97 %
n-Hexane	110-54-3 203-777-6	F – Facilement inflammable ; R11 Xi – Irritant ; R38 Xn – Nocif ; R48/20 Xn – Nocif ; R62 Xn – Nocif ; R65 R67 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Flam. Liq. 2 ; H225 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT RE 2 ; H373 Repr. 2 ; H361fd Asp. Tox.1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411	0.1 – 1 %
Caoutchouc brut	-	-	-	5 %

Pour le texte complet des phrases –R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des phrases –H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009  
Date de révision : 02/12/2013  
Version : 3.00

Page : 4/10

Nom du produit:

## Colle à dissolution

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, sortir la victime à l'air frais. En cas de nécessité, lui fournir de l'oxygène. Appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et de grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières écartées avec les doigts pour assurer un rinçage efficace. Appeler un médecin si irritation apparaît.

\*En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau uniquement si la personne est consciente. Appeler un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre chimique sèche, sable, dioxyde de carbone ou mousse appropriée.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit des fumées toxiques en cas d'incendie.

#### 5.3. Conseil aux pompiers

Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour prévenir les contacts avec la peau et les yeux.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser les contacts directs avec la peau et les yeux et prévenir les risques d'inhalation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Evacuer la zone. Couper toute source d'ignition. Utiliser des outils antidéflagrants.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau inerte (ex : sable sec, vermiculite) et transférer dans un emballage fermé pour élimination.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009

Date de révision : 02/12/2013

Version : 3.00

Page : 5/10

Nom du produit:

## Colle à dissolution

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien se laver après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Des charges électrostatiques peuvent se produire lors du pompage. Assurer la conductivité électrique en groupant les équipements. Garder l'emballage hermétiquement fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser des outils antidéflagrants.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Incompatible avec les agents oxydants, les matières combustibles et les aliments.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Incompatible avec les agents oxydants, les matières combustibles et les aliments.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas, en quantité significative, de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller par poste de travail.

Les listes actualisées en vigueur ont été utilisées pour l'élaboration de ce document.

Assurer une ventilation appropriée des locaux où le produit est stocké / manipulé.

Composants	N° CAS	VME	VLE	Source
Heptane	142-82-5	400 ppm 1668 mg/m <sup>-3</sup>	500 ppm 2085 mg/m <sup>-3</sup>	INRS ED 984 Valeurs limites réglementaires contraignantes
n-Hexane	110-54-3	20 ppm 72 mg/m <sup>-3</sup>	- -	INRS ED 984 Valeurs limites réglementaires contraignantes

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009  
Date de révision : 02/12/2013  
Version : 3.00

Page : 6/10

Nom du produit: **Colle à dissolution**

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Ventilation mécanique requise. Douche de sécurité et lave-œil.  
Utiliser des outils antidéflagrants.

## Equipement de protection personnelle :

- \* Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques. Gants type néoprène ou nitrile (conforme norme EN 374).
- \* Protection des yeux : Porter des lunettes s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide (lunettes de sécurité avec protection latérale conforme à la norme EN166).
- \* Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A1 ou A2. (conforme à la norme EN 141).
- \* Vêtements de protection : Porter des vêtements antistatiques, adaptés aux conditions d'utilisation.
- Autre protection : Ne pas fumer, boire et manger sur le lieu de travail. Bien se laver après la manipulation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide visqueux.
- Couleur : Incolore (semi-transparent).
- Odeur : Pénétrante.
- Point d'éclair : < 0°C (coupelle fermée).
- Point d'ébullition : > 60°C.
- Solubilité dans l'eau : Difficilement soluble dans l'eau.
- \* Masse volumique : 0.684 g/cm<sup>3</sup>
- \* Viscosité dynamique à 39°C: 1840 cP
- \* Viscosité cinématique à 40°C: 2690 x 10<sup>-6</sup> m<sup>2</sup>/s
- \* Limite d'explosion (inférieure / supérieure) : 1,1 vol. % (pour l'Heptane)  
6,7 vol. % (pour l'Heptane).
- \* Coefficient de partage octanol / eau (Heptane) : Log/Pow : 4,66.

**9.2. Autres informations** Aucune autre information pertinente disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009  
Date de révision : 02/12/2013  
Version : 3.00

Page : 7/10

Nom du produit: **Colle à dissolution**

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité** Aucune donnée n'est disponible.
- 10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions de températures et de pression normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** Sources d'ignition, chaleur excessive.
- 10.5. Matières incompatibles** Agents oxydants forts, matière combustible et les aliments.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- \* Toxicité aiguë : Données non disponibles sur la préparation.
- \* Informations toxicologiques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Légère irritation possible pour les yeux et les voies respiratoires
- NB** : la valeur de la Viscosité cinématique à 40 °C (m<sup>2</sup>/s) (voir rubrique 9) > à 20,5x10<sup>-6</sup> dispense de la classification H304.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecotoxicité (Heptane)

Toxicité sur les poissons :  
CL<sub>50</sub> – *Carassius auratus* (poisson rouge) – 4.00 mg/L -24 h  
CL<sub>50</sub> – (autres poissons) – 375 mg/L -96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques :  
CE<sub>50</sub> – *Daphnia magna* (puce d'eau) – 1.50 mg/L - 48 h

#### \* Ecotoxicité (Préparation)

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- 12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes** Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

*Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié*

Date de création : 11/03/2009

Date de révision : 02/12/2013

Version : 3.00

Page : 8/10

Nom du produit:

**Colle à dissolution**

---

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets :

Contactez un professionnel agréé pour l'élimination des déchets dangereux. Dissoudre ou mélanger le matériel à du dissolvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé de dispositif de post-combustion et épurateur. Respecter les obligations réglementaires locales, nationales et européennes.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009

Date de révision : 02/12/2013




Version : 3.00

Page : 9/10

Nom du produit:

## Colle à dissolution

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1133	UN 1133	UN 1133
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ADHESIFS	ADHESIVES	ADHESIVES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe Emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	 OUI	 OUI	 OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-	-	-
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	-	-	-

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Date de création : 11/03/2009  
Date de révision : 02/12/2013  
Version : 3.00

Page : 10/10

Nom du produit: **Colle à dissolution**

---

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Révision : Section 2.1 ; 2.2 ; 11.

Phrases R ou H des dangers mentionnés aux chapitres 2 et 3 :

R11 – Facilement inflammable.  
R65 – Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R38 – Irritant pour la peau.  
R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R48/20 – Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R62 – Risque possible d'altération de la fertilité.  
R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H361fd – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de mise en garde :

Les informations de la FDS ont été recueillies auprès de sources courantes et fiables. Toutefois, les données sont fournies sans garantie expresse ou implicite de précision ou d'exactitude. Il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions d'emploi sûr de ce produit ; il assume par ailleurs la responsabilité des pertes, blessures, dégâts ou dépenses découlant d'un emploi impropre du produit.

---